

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2017

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4365)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Mennucci

ARTICLE 40 UNDECIES

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« la société « Gare du Nord 2024 » mise en place »

les mots :

« cette société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.